Construire ensemble le nouveau service de décompte ferroviaire

Compte rendu du Groupe de Travail de Concertation sur le décompte ferroviaire

15 mars 2022

Agenda

1. **Contexte et rappels**
2. **Consultation fin 2021 : bilan**
3. **Documents mis en consultation prochainement**
4. **Feuille de route – prochaines étapes**

Présentation partagée

Retrouvez toutes les informations de la concertation sur le décompte ferroviaire sur le site https://www.concerte.fr/ (GT Données & Comptage)

Synthèse des échanges :

1. Contexte et rappels

Principaux éléments présentés :

- RTE et SNCF Réseau présentent en séance :
  - Le rappel des phases du projet (cf slide 8)
  - Les principes du cadre contractuel mis en place par RTE (slide 9)
  - Les consultations concernant le cadre contractuel et tarifaire du nouveau service, menées par la CRE, par RTE et par SNCF Réseau (slide 10)
  - L'architecture contractuelle mise en place par RTE (slide 11) :
    - Conditions Générales (CG)
    - Conditions Particulières (CP)
    - Documents « annexes »

2. Consultation fin 2021 : bilan

- RTE propose en séance un bilan concernant les contributions reçues à la consultation sur Concerte.fr, du 12/11/2021 au 09/01/2022. Trois contributions d'EF ont été reçues, considérées comme confidentielles.

Diffusable SNCF RESEAU

- Ces contributions ont entrainé des réponses de RTE, dont les plus importantes sont présentées en GT, et pour certaines, des modifications des CG / CP.

- Concernant la clause de **renonciation à tout recours** (slide 15)
  - RTE comprend la remarque des EF mais présente les raisons de la présence de cette clause, dont la formulation est maintenue.

- Concernant la **responsabilité de chacune des parties** (slide 16), RTE reformule la trame contractuelle.

- Concernant l'ajout d'une **clause de collaboration** pour évaluer les dommages (slide 17), RTE accepte la proposition et reformule la trame contractuelle.

- Concernant les **modalités de paiement** (slide 18), RTE explique les modalités proposées par le contrat, et maintient la formulation soumise à consultation notamment pour des raisons d'équité de traitement.

- Concernant l'engagement demandé aux EF, sur des **documents non encore consultés** (slide 19), RTE explique que (i) les documents seront bien mis en consultation avant l'ouverture du service et la signature du contrat, et (ii) toute évolution de ces documents à l'avenir fera le cas échéant l'objet d'une concertation préalable.

- Concernant les **audits** (slide 20), RTE précise ne pas prévoir d'audit en 2022 / 2023. RTE prévoit de concerter les modalités des audits, qui sont nécessaires pour permettre à RTE de remplir ses obligations en termes d'acquisition des données.

- Concernant la gestion de **l'affectation d'un Engin Moteur à plusieurs EF** sur une même journée (slide 21), RTE propose de modifier la trame contractuelle pour préciser la répartition du tarif journalier au prorata de la durée d'utilisation.

  Echanges en séance : Une EF demande qu'une version future du service utilise le Journal des Circulation pour l'affectation des engins moteurs et EMS aux EF. RTE prend bonne note de la remarque faite en séance concernant la forte valeur ajoutée du Journal des Circulations. RTE explique ne pas fermer la porte à une possible future utilisation du Journal des Circulations pour l'affectation EF, et pourra étudier cette possibilité. Cependant, à l'ouverture du service, cette affectation EF, repose bien sur les déclarations des EF dans l'IHM DECOFER.

Diffusable SNCF RESEAU

- Concernant l'accès aux données et la **confidentialité** (slide 22), RTE confirme que la géolocalisation des EMS est une donnée confidentielle. RTE explique que le Journal des Circulations est une information confidentielle, fournie par le GI à RTE, à laquelle RTE ne donne pas accès à l'EF.

  Echanges en séance : RTE et SNCF Réseau prennent note de l'étonnement d'une EF concernant cette confidentialité du Journal des Circulations. SNCF Réseau précise que ce n'est pas le rôle de RTE de fournir cette information aux EF. La vocation du Journal des Circulations est d'estimer la consommation des circulations, et de fiabiliser le décompte. Les EF peuvent si elles le souhaitent se rapprocher de leur responsable de compte à SNCF Réseau si elles souhaitent des informations relatives à leurs circulations.

- Concernant la notion **d'acquisition** (slide 23), RTE propose de remplacer le terme « acquisition » par « collecte » dans la trame contractuelle. RTE explique ne pas vouloir parler de « propriété » de la donnée.

  Echanges en séance : RTE explique accéder aux données confidentielles de ses clients, et les traiter comme des Informations Commercialement Sensibles (ICS). RTE, en tant que GRT, a des engagements forts sur la protection de la confidentialité de ces ICS.

- Concernant l'accès aux données des EMS des **Engins moteurs circulant à l'étranger** (slide 24), RTE modifie la trame contractuelle en introduisant la notion de CP Admin, définie dans la norme EN 50463 et correspondant au propriétaire de l'engin moteur.

- Concernant **l'engagement de l'EF à garantir RTE** (slide 25), RTE donne l'exemple d'une EF effectuant une déclaration erronée ou incomplète de son périmètre dans DECOFER. Dans ce cas, les données transmises par RTE au RE seraient erronées. Dans ce cas, l'EF s'engage à garantir RTE contre toute contestation formulée par un tiers relative à ces données déclarée.

- Concernant les **délais de déclaration** à respecter par les EF et GI (slide 26), RTE précise une modification dans le document « chronogramme ».

  Echanges en séance : RTE explique la deadline modifiée de lundi S+1 à lundi S+1 à 14h pour les déclarations de la semaine S par l'EF. Cette contrainte supplémentaire est justifiée par les processus à mettre en place entre RTE et le GI pour réaliser le décompte. Ces processus nécessitent à l'ouverture du service des échanges de données de RTE vers SNCF Réseau puis de SNCF Réseau vers RTE, du fait que pour la plupart des EF, le GI publie les données finales de consommation à RTE. Avec la mise en place du décompte au réel pour toutes les EF, un plus haut degré d'automatisation pourrait permettre d'assouplir les deadlines liées aux déclarations.

Diffusable SNCF RESEAU

- Pour finir, RTE précise que l'ensemble des réponses aux principales remarques de la consultation sera détaillé dans un **bilan de consultation** qui sera mis à disposition sur Concerte.fr. Les membres du GT seront prévenus. *Nota : ce bilan de consultation a été mis en ligne par RTE le 18/03/2022 :* Projet de texte de la | concerte.fr

  Echanges en séance : RTE précise que les CG et CP vont être mises à disposition, dans leur nouvelle version, mode révision et en version finalisée « propre » (modifications acceptées).

3. Documents mis en consultation prochainement

Principaux éléments présentés :

- RTE liste les documents qui vont être mis en consultation dans les prochains jours :
  - [7] Procédure d'agrément en vue de l'obtention des Agréments de Type (slide 29)
  - [8] Procédure d'agrément en vue de l'obtention des Agréments unitaires (slide 30)
  - [9] Description du protocole RFF (slide 31)
  - [10] Guide d'utilisation de l'interface de déclaration du parc d'Engins moteur et d'EMS (slide 32)
  - [11] Modalité d'audit des EMS (slide 33)
  - [12] Règles fonctionnelles de traitement des données de comptage pour le calcul des décomptes ferroviaires (slide 34)
  - [13] Modèle d'Autorisation de Transmission de données (slide 35)

Echanges en séance

- Une EF demande un délai de 3 semaines pour la consultation des documents, RTE prend bonne note de cette demande. RTE envisage de mettre les documents en consultation au fil de l'eau.

4. Feuille de route – prochaines étapes

Principaux éléments présentés :

- RTE et SNCF Réseau présentent la feuille de route concernant l'évolution des périmètres de services en 2022 (slide 37)
- RTE confirme l'ouverture de son service au 2 mai 2022 (entrée en vigueur des nouveaux contrats de décompte le 1/05/2022)
  - Cependant un risque de décalage subsiste, notamment en lien avec la migration des EMS RFF de SOCLE vers DECOFER.
- SNCF Réseau présente des éléments concernant l'avancement des travaux sur l'outil ORES (slide 39).

Diffusable SNCF RESEAU

- SNCF Réseau et RTE proposent de lancer la « marche en double » début juillet 2022
- Rappel –la marche en double consiste à publier aux EF concernées le nouveau décompte intégrant les données ORES, afin d'accompagner le changement auprès de ces acteurs.

Echanges en séance

- RTE prend bonne note du besoin exprimé par une EF d'avoir des exports fonctionnels à l'ouverture du service. En effet, les EF utilisent les exports pour croiser les informations et vérifier la bonne qualité du décompte.

Diffusable SNCF RESEAU